



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2016

### CONSEILS DE QUARTIER

Monsieur Pascal BLACHE ouvre la séance et remercie les personnes d'être présentes.

Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS présente les élus : Florence DARBON (déléguée à la culture et au patrimoine), Nicole GRAZIANI (déléguée à la petite enfance et aux associations), Marc AUGOYARD (délégué aux modes doux, déplacements et droit des citoyens) et Marc LAUPIES (délégué à la propreté et à la voirie).

Monsieur DUVERNOIS présente les thèmes qui seront abordés lors de cette assemblée :

- Rappel des objectifs,
- Bilan sur les effectifs,
- Actions menées par les groupes de travail,
- Réglementation,
- Communication internet.

Les conseils de quartier étaient découpés en 2 secteurs (Est et Ouest), depuis 2014 : 4 cœurs de quartier ont été créés :

- **Bellecombe Village** : après la voie ferrée, limite Lyon 3<sup>e</sup> et Villeurbanne (animateurs : Messieurs CHABROT et POLETTE),
- **Brotteaux** : cours Lafayette, rue Garibaldi (côté impair) et rue Tronchet (côté pair) – animateurs : Messieurs REYNAUD et PALKOVICS,
- **Saxe Roosevelt** : cours Lafayette, rue Garibaldi (côté pair), quai du Rhône et rue Tronchet (côté pair) – animateurs : Messieurs de LIGNEROLLES et BILLARD,
- **Parc Duquesne** : rue Tronchet (côté impair) jusqu'au Parc de la Tête d'Or (animateurs : Mesdames MUCHADA et SAINT-OLIVE).

#### **Fonctionnement :**

1 assemblée plénière annuelle et des réunions participatives sur chaque cœur toutes les 5 à 6 semaines à la Mairie du 6<sup>e</sup>.

Particularité pour le cœur Bellecombe Village : délocalisation des réunions à l'école élémentaire Antoine Rémond 58, rue Bellecombe (salle BCD).

## Objectifs :

Les cœurs sont tous en mode « projets ».

Monsieur DUVERNOIS a souhaité le développement des thèmes en proposant des commissions thématiques sur des projets bien ciblés, comme :

- 150<sup>e</sup> anniversaire du 6<sup>e</sup> arrondissement (projet piloté par Mesdames DARBON et BARNY de ROMANET),
- installation d'un composteur quai de Serbie (piloté par Madame Laurence CROIZIER, déléguée à l'urbanisme, cadre de vie et écologie),

Les membres des conseils de quartier ont une mission de « veilleur » et « d'ambassadeur », c'est-à-dire de faire le relais et transmettre les événements et les informations à la Mairie pour améliorer la vie des habitants, au quotidien.

## Effectifs :

- 2014 : 399 inscrits

- 2015 : 518 inscrits

- 2016 : 527 inscrits répartis de la façon suivante : 165 pour Parc Duquesne, 140 pour Saxe Roosevelt, 154 pour Brotteaux et 68 pour Bellecombe Village.

Monsieur DUVERNOIS souligne le fait qu'il y a un renouveau dans les inscrits et souhaite également cibler des jeunes (16 à 25 ans) qui pourraient apporter de nouvelles idées.

Réunions : 20 réunions au total, soit 5 réunions par cœur de quartier avec une vingtaine de participants.

Les échanges sont riches. Grâce à la mobilisation de tous, nous avons constaté qu'un besoin existait sur l'arrondissement (ex. mise en place du composteur sur le quai Sarraill).

## Réunions thématiques et actions :

Un projet dans chaque cœur :

- Cœur Brotteaux : Rallye patrimonial « Explorateurs des Brotteaux », consistant à explorer le patrimoine de ce quartier en 6 étapes d'une part et de faire une photo d'un détail marquant, d'autre part à adresser à : [explorateursdesbrotteaux@gmail.com](mailto:explorateursdesbrotteaux@gmail.com) (flyer à disposition à l'accueil de la Mairie).

- Cœur Parc Duquesne :

- projet sur la création d'un marché bio ou circuit court. Etude en cours avec un questionnaire.

- Cœur Saxe Roosevelt :

- projet sur l'intergénérationnel : faire découvrir les métiers de l'artisanat aux jeunes collégiens du 6<sup>e</sup> arrondissement. C'est un projet qui avance avec difficulté du fait du contexte sécuritaire actuel.

- Cœur Bellecombe : un groupe travaille sur les déplacements « modes doux » et les jardins partagés (en lien avec l'école Antoine Rémond, les maisons de retraite, les associations de quartier).

Une commission ad hoc sur la propreté, travaille sur le projet des « cendriers d'or », avec comme pilote, Marc LAUPIES. 40 conseillers de quartier ont visité les restaurants, les cafés pendant 3 mois pour inciter les gérants à mettre des cendriers sur les terrasses ou devant leurs établissements. Un diplôme est remis à ceux qui participent. Sensibilisation également auprès des clients.

Des actions ont été et vont être menées, relative à la propreté : en septembre à 6 heures du matin, des élus et des conseillers étaient présents sur la place Puvis de Chavanne, pour distribuer des sacs pour les déjections canines.

Le 11 octobre : opération « 0 déchets » est prévue sur la place de l'Europe entre 12 heures et 14 heures.

La Mairie du 6<sup>e</sup> a développé des phases de concertation ou d'informations concernant des projets comme les travaux de la ligne C3 ou l'installation de la vidéosurveillance sur le secteur Lyautey, mais regrette le manque de concertation en amont sur des projets gérés par la Ville de Lyon ou la Métropole.

Monsieur DUVERNOIS rappelle l'importance d'être présent aux réunions afin que les projets puissent avancer.

Il fait également un bilan positif sur la soirée festive qui s'est déroulée début juillet place Kléber. Moment de convivialité fort sympathique.

### Réglementation :

Martine FENET, référente technique, rappelle le contexte réglementaire des conseils de quartier avec la loi Vaillant en 2002 relative à la démocratie de proximité.

L'action et l'organisation des conseils de quartier s'inscrivent dans le cadre des articles L.2143-1 et L.2511-10-1 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil de quartier est une instance consultative, non délibérante. Il peut être associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier.

Il est indissociable de la mairie d'arrondissement, les membres des conseils de quartier ne peuvent prendre de décision engageant la mairie d'arrondissement.

Toute communication dans le cadre des conseils de quartier demeure de la responsabilité de la collectivité. Elle doit donc être discutée au préalable avec l'adjoint en charge de la démocratie de proximité et le cabinet du maire afin de déterminer les modalités de publication et de modération, dans le respect du cadre légal.

### Communication internet :

Le 6<sup>e</sup> a ouvert une page « conseil de quartier » sur le site de la Mairie. L'objectif étant de travailler dans la transparence avec l'ensemble des habitants de l'arrondissement.

Sont consultables :

- les modalités d'inscription,

- le fonctionnement des conseils de quartier,
- la réglementation
- les dates des réunions
- les comptes rendus de réunions établis par les animateurs (d'où l'importance de les transmettre à la Mairie pour validation).

La séance est levée à 19h45